

UBAM

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 35 412

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - GLOBAL CARRY UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL

Luxembourg, le 10 novembre 2020

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - GLOBAL CARRY (le « Compartiment Absorbé ») fusionnera le 10 décembre à minuit avec le compartiment UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL (le « Compartiment Absorbant »), ce dernier absorbant le premier nommé conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait que les actifs du compartiment UBAM - GLOBAL CARRY sont devenus faibles avec moins de USD 1,2 millions, ce qui rend sa gestion peu efficace considérant sa politique d'investissement. Le compartiment UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL offre une solution plus efficace et adaptée aux actionnaires du Compartiment absorbé.

Le Compartiment Absorbant a un ISRR de 3, contre un ISRR entre 3 et 4 pour le Compartiment Absorbé. Les frais courants du Compartiment Absorbant sont moins élevés que ceux du Compartiment Absorbé.

La fusion prendra effet le 10 décembre à minuit.

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments Absorbé et Absorbant se différencient de la manière suivante :

UBAM - GLOBAL CARRY	UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL
<p>Ce compartiment investit ses actifs nets principalement dans tout type d'obligations à court terme et autres titres de dettes émis par des émetteurs souverains, quasi-souverains ou des sociétés mondiales avec un rating minimum de BBB- (Fitch Ratings Ltd.) ou BBB- (Standards & Poor's) ou Baa3 (Moody's).</p> <p>En outre, le compartiment utilisera des instruments dérivés, incluant des futures sur indices actions, options et futures et options sur indice de volatilité. L'utilisation de ces instruments dérivés aura pour but d'augmenter les revenus distribuables et de gérer la volatilité du portefeuille du compartiment.</p> <p>Deux stratégies principales utilisant des instruments dérivés seront implémentées : une stratégie de portage (stratégie carry) et une gestion active du risque.</p> <p>La stratégie de portage (carry stratégie) consiste en l'achat et la vente d'options et future afin de générer des revenus. La gestion active du risque consiste en une stratégie discrétionnaire propriétaire</p>	<p>Ce compartiment a deux sous-stratégies, la première consistant à choisir des actions sur les marchés d'actions européens et la seconde à couvrir le risque lié aux actions de la première stratégie. La seconde stratégie est calibrée pour neutraliser complètement (si aucun pari actif n'est mis en œuvre, c'est-à-dire une position neutre) l'exposition ex-ante de l'exposition actions de la première stratégie qui se traduit par une exposition neutre au niveau du fonds.</p> <p>Le compartiment investi ses actions nets :</p> <ul style="list-style-type: none">- principalement en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse et/ou dans l'Espace économique européen et accessoirement, jusqu'à 25%, en warrants sur valeurs mobilières, obligations convertibles ou obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché monétaire. La sélection

UBAM - GLOBAL CARRY	UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL
<p>destinée à fournir aux investisseurs un meilleur rendement ajusté au risque avec une volatilité plus basse et une baisse réduite.</p> <p>Ces stratégies sont basées sur des comportements économiques et empiriques observables : (a) les investisseurs ont une aversion aux risques et sont donc disposés à acheter de la protection et (b) de temps à autre, les marchés financiers subissent des phases turbulentes avec une baisse des prix des actions et une volatilité croissante. La stratégie de portage (stratégie carry) est équivalente à la vente de protection aux investisseurs qui ont une aversion aux risques : la mise en œuvre de cette stratégie de manière systématique permet de gagner une prime (carry), mais expose aux pertes pendant les périodes turbulentes (statistiquement moins fréquentes). Au cours de ces phases de marché, la gestion active du risque, couvre (partiellement) la stratégie de portage (stratégie carry). La dynamique décrite et les comportements attendus des différentes stratégies doivent être compris en termes probabilistes : ils se réfèrent à des statistiques moyennes observées sur une longue période dans le passé et ne constituent pas une indication sûre des performances actuelles et futures.</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.</p> <p><i>Profil de l'investisseur type : ce compartiment convient à un investisseur disposé à prendre des risques plus élevés liés aux investissements en obligations et sur les marchés boursiers via des dérivés afin de maximiser son rendement. Ainsi, l'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits volatils et pouvoir accepter des pertes significatives. L'investisseur devrait considérer un horizon d'investissement à long terme, au moins 3 ans, afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 250%. L'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions 	<p>des actions est déterminée en sélectionnant quantitativement, parmi une sélection de portefeuilles d'actions européennes, les meilleurs contributeurs en termes de performance et écart de suivi (tracking error) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans une stratégie overlay discrétionnaire ayant pour objet de fournir aux investisseurs un meilleur retour sur investissement ajusté au risque avec une volatilité plus faible et une réduction des pertes. Cette stratégie sera mise en place en utilisant des instruments dérivés comprenant, entre autres, des options et futures essentiellement sur les indices actions européens ou des indices actions liés à la volatilité. Cette stratégie de couverture vise à couvrir le risque de marché de l'exposition aux marchés actions européens en ajustant dynamiquement l'exposition courte. <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p><i>Profil de l'investisseur type : ce compartiment convient à un investisseur disposé à prendre des risques plus élevés liés aux investissements sur les marchés boursiers afin de maximiser son rendement. Ainsi, l'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits volatils et pouvoir accepter des pertes significatives. L'investisseur devrait considérer un horizon d'investissement à long terme, au moins 5 ans, afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 300%. L'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché

Les commissions de gestion sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé se verront attribuer des actions du Compartiment Absorbant du même Type et dotées des mêmes caractéristiques (Devise, Capitalisation/Distribution) que leurs actions détenues dans le Compartiment Absorbé, comme indiqué ci-après :

Compartiment Absorbé UBAM - GLOBAL CARRY				Compartiment Absorbant UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL			
ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants
LU1603356707	AC USD	0.80%	1.74%	LU2001956809	AC USD	1.00%	1.50%
LU1603357937	IC USD	0.50%	0.94%	LU2001958094	IC USD	0.65%	0.91% (a)
LU1603358828	IHC GBP	0.50%	0.95%	LU2019298731	IHC GBP	0.65%	0.91% (a)

(a) Cette classe est actuellement inactive, ce chiffre est un estimé.

Les autres frais imputés au Compartiment Absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment Absorbé.

La majeure partie des actifs du Compartiment Absorbé sera vendue à la date de Fusion. Les frais en relation avec lesdites ventes seront supportés par le Compartiment Absorbé.

L'apport des actifs du Compartiment Absorbé étant fait en adéquation avec la politique d'investissement du Compartiment Absorbant, la fusion n'aura pas d'impact négatif sur la performance et la composition de son portefeuille.

Compartiment Absorbé UBAM - GLOBAL CARRY		Compartiment Absorbant UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL	
Classe	ISRR	Classe	ISRR
LU1603356707 AC USD	3	LU2001956809 AC USD	4
LU1603357937 IC USD	3	LU2001958094 IC USD	3
LU1603358828 IHC GBP	3	LU2019298731 IHC GBP	3

UBAM - GLOBAL CARRY et UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action d'UBAM - GLOBAL CARRY ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments Absorbé et Absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 10 décembre 2020 à 13h00.

Les actionnaires d'UBAM - GLOBAL CARRY qui n'ont pas demandé le rachat de leurs actions avant 13h00 le 10 décembre 2020 se verront attribuer des actions correspondantes d'UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL conformément au tableau ci-dessus.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 11 décembre 2020, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment Absorbé en date du 10 décembre 2020 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment Absorbant en date du 10 décembre. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM, Deloitte Audit Sàrl.

Le prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, au siège social d'UBAM, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web d'UBP (www.ubp.com). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM. Les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant sont également joints au présent avis.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

Annexe : DICI de la classe d'action absorbante